

LE CAHIER DES ACTEURS

n°4

Débat public Ligne électrique à 400 000 volts de Lyon à Chambéry

> Pétition des habitants de Saint-André les Marches

Messieurs,
Suite à la réunion du 25 janvier 2003 regroupant des habitants de Saint-André les Marches, nous vous informons des souhaits exprimés par l'ensemble des participants, c'est-à-dire la suppression de la ligne de 1953 survolant actuellement de nombreuses habitations du village de Saint-André et son remplacement par une ligne parallèle à celle de 1978/83 présentant un minimum d'impact sur les habitations.
Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte nos inquiétudes et souhaitons être tenus informés de toute évolution dans ce projet.
Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Les habitants
de Saint-André
Suit une liste de
101 signatures

> EDF : Oui au projet de ligne THT Lyon-Chambéry

RTE a en charge la conduite et le dimensionnement du réseau de transport d'électricité en France. Le projet de ligne entre Lyon et Chambéry est donc de sa seule compétence. Pour autant, il est tout à fait juste que ce projet de ligne a un intérêt pour tous les producteurs d'électricité de la région, dont EDF.

Pour nous, ce projet de ligne a comme une valeur d'exemple, parce qu'il s'inscrit pour EDF, industriel de l'énergie dans la concurrence, dans le respect des règles du développement durable, c'est à dire qu'il contribue au développement économique tout en respectant l'environnement et en permettant à EDF d'assumer sa responsabilité sociale et sociétale.

■ **Développement économique** : il s'agit pour EDF d'utiliser au mieux les moyens de production disponibles dans la région. Aujourd'hui, la faiblesse de la ligne existante ne permet pas d'utiliser toutes les possibilités des quatre stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) des barrages des Alpes. La fonction des «STEPS» est de pomper l'eau en aval du barrage lorsque les coûts d'électricité sont bas (la nuit par exemple) pour ensuite produire de l'énergie aux heures de pointe. Du fait de la faiblesse du réseau, le surcoût du système, chiffré par RTE, est de l'ordre de 10 millions d'Euros par an.

■ **Respect de l'environnement** : la France s'est fixée pour objectif (dans le cadre européen) de produire 21% de sa consommation d'électricité en 2010, à partir des énergies renouvelables. EDF souhaite être un acteur majeur dans la réussite de cet objectif. Aujourd'hui, la France produit 15 % de son électricité à partir d'énergies renouvelables, grâce en particulier à l'électricité produite par les usines hydrauliques. Pour EDF, ce pourcentage est de 11 %. Pour atteindre cet objectif de 21 %, il est nécessaire de développer la production d'électricité à partir d'éoliennes, pour l'essentiel. Pour autant, l'énergie éolienne a la particularité d'être une énergie «instable» puisque tributaire du vent. Aussi, pour que le consommateur bénéficie à tout moment d'électricité, ce mode de production nécessite une «couverture» par un autre outil de production qui réagisse très vite à la sollicitation de RTE, dès que l'éolien s'arrête. C'est la cas des STEPs. Par ailleurs, lorsque, aux heures de pointe, il n'est pas possible d'utiliser les STEPs, du fait de la faible capacité de la ligne de transport, nous devons mettre en service des centrales thermiques qui produisent de l'électricité à partir de charbon ou de fuel, source de création de CO₂, gaz contributeur à l'effet de serre.

■ **Responsabilité sociétale** : elle s'exprime ici, pour le groupe EDF, par sa contribution à la sécurisation du système électrique géré par RTE. Le «producteur» EDF se doit de mettre à la disposition du gestionnaire du réseau des moyens de production performants et qui réagissent très rapidement aux sollicitations de RTE. L'utilisation pleine et entière des STEPs doit donner de la souplesse au gestionnaire du réseau et garantir à l'ensemble des clients une sécurisation de leurs usages de l'électricité.

En conclusion, pour EDF, industriel de l'énergie dans la concurrence, ce projet de ligne a comme une valeur d'exemple parce qu'il s'agit d'utiliser au mieux les barrages des Alpes et ainsi d'optimiser les coûts de production d'électricité, en développant l'utilisation d'énergies renouvelables et en contribuant à la sécurisation des usages de l'électricité pour tous nos clients.

François Meslier, Directeur du développement
et valorisation du portefeuille EDF, branche énergies.

(M. Meslier est intervenu en réunion publique
le 18 février 2003 à Bourgoin-Jallieu).



> Pour une option Nord aménagée !

Il y a deux ans, nous avons créé à Domessin l'association «La vie ne tient qu'à un fil».

Nous venions alors de prendre connaissance, de façon fortuite d'ailleurs, du projet de remplacement de la ligne THT de 400 000 volts de 1953 par une ligne 2 x 400 000 volts. Nous avions d'abord été indignés par la non-information quasi générale de la part des élus locaux vis-à-vis de ce projet ainsi que de leurs prises de position par rapport au choix du tracé, sans souci de concertation avec les principaux intéressés, c'est-à-dire les riverains de la ligne eux-mêmes. Et surtout, face à la préférence très nette de ces mêmes élus pour l'option Sud, nous avons déploré le manque de prise en considération du facteur habitat dans le choix du tracé.

Aujourd'hui, grâce à la mise en place du Débat Public, nous pensions pouvoir repartir sur des bases neuves. Cependant, les propos tenus par RTE dans ses bulletins d'information laissaient déjà filtrer une nette préférence pour l'implantation au sud de cette nouvelle ligne avant même le début du débat et cela nous laisse sceptiques quant à la réelle utilité de celui-ci.

La mission principale de notre association est de défendre en premier lieu le respect de l'être humain face à toute autre considération. Suite à tous les scandales sanitaires révélés ces dernières années, peut-on encore sous-estimer les effets éventuels liés aux lignes THT ? Certes, ces effets sur la santé



ne sont pas officiellement reconnus, mais comment l'État pourrait se permettre de les révéler quand de tels enjeux économiques sont en question ? Et quand bien même ces effets n'existeraient pas, quand il s'agit de santé, doit-on encore hésiter à appliquer le fameux principe de précaution ?

Bien sûr, certains des riverains de la ligne actuelle se sont installés à proximité de celle-ci en toute connaissance de cause mais il n'était alors pas question d'une ligne à deux circuits 400 000 volts ! Il semble complètement irréaliste qu'un tel ouvrage puisse surplomber des villages. C'est pourquoi nous privilégions le choix de l'option Nord qui offre plus de facilités à RTE pour éviter au maximum les zones habitées. D'autre part le remplacement de la ligne ne pourra pratiquement jamais se faire en lieu et place de la première : les riverains actuels la verront s'éloigner et d'autres populations non concernées pour le moment, devront la subir. On ne peut donc pas régler si facilement le problème en prétextant naïvement que le plus juste serait de la transformer sur place. Rappelons encore que le tracé actuel date de 1953, qu'il a été grossièrement établi en ligne droite et que les méfaits des champs électromagnétiques n'étaient alors pas encore d'actualité : les riverains de l'époque n'avaient donc guère de raisons de s'en méfier. Leur a-t-on d'ailleurs demandé leur avis ?

Nous souhaitons que le choix du fuseau ne soit fait qu'après une étude minutieuse des possibilités de tracé, et que le respect de l'être humain prime sur le respect du patrimoine, du milieu naturel, du paysage ou de l'économie. Nous souhaitons aussi que ce Débat Public ne soit pas un leurre et que la transparence reste d'actualité tout au long des procédures.

Les membres de l'Association

Collectif de communes :
Domessin, Romagnieu, Chimilin,
La Bâtie Montgascon, Faverges de la Tour.
450 adhérents.

> Une nouvelle ligne THT ? Pour quoi faire ?

La France va-t-elle se décider un jour à devenir un pays moderne respectueux de l'environnement ? C'est la légitime question que nous pouvons nous poser quand nous voyons se multiplier les projets abhorrés tel que ce projet de doublement de ligne THT.



La première question qu'il convient de poser est celle-ci : avons nous besoin, en Rhône-Alpes de transporter encore plus d'énergie ? La ligne actuelle ne répond t-elle pas déjà aux besoins en confort électrique des habitants ? **Ce projet n'est-il pas seulement destiné à transporter le trop plein d'énergie a destination de la Suisse, ou de l'Italie ?**

La deuxième question est : **au nom d'une opération commerciale discutable** (puisque souvent cette énergie électrique est vendue à perte/dumping), **est-il acceptable de mettre en danger la santé des riverains ?** Ainsi que l'affirme Roger Santini, professeur à l'INSA, auteur de nombreux ouvrages sur la question (éditions Sully : Notre santé face aux champs électriques et magnétiques) tout comme de nombreux scientifiques dans le Monde, les lignes THT dégagent une pollution électro magnétique considérable, produisent un gaz toxique (l'ozone), et sont responsables de nombreux cas de cancers, ainsi que l'on prouvé plusieurs enquêtes épidémiologistes.

Troisième question : au moment où l'énergie renouvelable et propre fait la preuve de son efficacité en Europe, **qu'attend donc la France pour se mettre à l'unisson de ses partenaires européens ?**

- Au Danemark, à Twind, il y a trente ans qu'une éolienne permet l'autonomie énergétique à ses 2000 habitants...
- À Creys Mérieux, il a fallu la détermination indépendante d'un agriculteur pour prouver qu'une petite centrale de production de méthane, à partir de lisier de porc produisait plus

d'énergie que la méga centrale de Creys Malville (il est vrai que Creys Malville a été un échec retentissant, puisque cette centrale qui devait fabriquer sa propre énergie, a en fait consommé plus d'énergie qu'elle n'en a produit !).

- À Lhuis, face à cette même centrale, 9 mètres carrés de capteurs solaires sont suffisants (pour 15 000 F de financement personnel) à produire l'énergie électrique habituellement nécessaire à une famille de trois personnes (le chauffage n'est naturellement pas pris en compte : d'autres moyens réellement écologiques sont préférables). Cette centrale photovoltaïque appelée Phébus, produit de l'énergie compatible avec le réseau actuel, et lorsqu'elle n'en a pas l'utilité, envoie sur celui ci l'énergie qu'elle produit.

La dernière question est celle-ci : face à ces alternatives respectueuses de l'environnement, ne vaut-il pas mieux imaginer l'énergie autrement ? Produire sur place l'énergie produite ? Arrêter en conséquence de la faire circuler (le transport d'énergie est responsable d'un gaspillage monumental de celle-ci).

Chaque région a la possibilité de fabriquer une énergie qui lui est propre.

- La vallée du Rhône mériterait des centaines d'éoliennes, pas plus hautes au fond que les milliers de pylônes THT qui défigurent nos paysages, et pour une autre efficacité !
- La région de l'Ain possède de l'eau chaude de sous-sol en quantité (les Dombes-géothermie).
- Nombreux sont les agriculteurs qui pourraient produire du méthane à base de lisier de porc.

En conclusion l'abandon de ce projet de doublement de transport d'énergie pourrait être l'occasion à notre Région de se lancer dans une façon plus respectueuse de l'environnement en multipliant les projets d'énergie renouvelable.



Olivier Cabanel

*Président de l'association G.U.E.P.E.
(groupement d'union et d'expression environnementaliste)*

> Contribution de la Chambre d'agriculture de l'Isère

Pour la Chambre d'Agriculture de l'Isère, le projet de ligne à 400 000 volts de Lyon à Chambéry constitue un véritable projet d'aménagement du territoire et doit être traité en conséquence.

Le territoire du nord Isère conjugue différents programmes d'infrastructures (TGV voyageurs, TGV fret, A 48 et diverses déviations routières) en plus de la ligne 400 000 volts. Ces projets constituent systématiquement des atteintes aux structures agricoles et forestières et induisent des contraintes de fonctionnement lourdes pour les exploitations.

A la lecture du dossier environnemental préliminaire de cette infrastructure (quelle que soit l'option), il nous semble que les impacts sur l'activité agricole ne sont pas abordés à la véritable échelle. En effet, les conséquences et préjudices sur l'agriculture doivent être traitées au niveau des structures foncières et au niveau du fonctionnement des exploitations agricoles.

Ainsi, dans le cadre du plan d'accompagnement et des crédits qui en découlent (5 %), les exploitants agricoles des communes concernées doivent pouvoir disposer en compensation des surcoûts générés par la ligne, d'une réservation d'énergie EDF (moins 25 % à moins 40 %). Ce dispositif existe dans le cadre des accords CNR/EDF où, une contribution pour trouble de l'activité agricole s'est concrétisée sous la forme d'énergie réservée.

En effet, en zone agricole, les perturbations induites par ce type d'infrastructure sont particulièrement dommageables (notamment sur culture, de surcroît lorsqu'il y a l'irrigation) et même sur prairies. Les problèmes sont encore plus aigus lorsque les lignes 400 000 volts se croisent avec des moyennes tensions (risques de foudre).

Face à cela, le projet de ligne doit également s'accompagner d'un plan d'enfouissement des lignes moyennes et basses tensions dans certains secteurs à définir, en particulier où l'activité



> Un espace forestier mutilé par les coupes sous les lignes.

agricole le sollicite : maraîchage, installation de matériel d'irrigation (puits, rampes). Cette possibilité d'enfouissement existe déjà pour des enjeux paysagers, en zones urbaines.

De plus, dans les zones agricoles, les impacts des supports devront être examinés et traités au regard de leurs conséquences sur les pratiques agricoles (hauteur de ligne, hauteur des pylônes, proximité des bâtiments agricoles,...), et sur les emprises de surfaces contractualisées (agriculture bio, labellisation, engagements CTE ou CAD) ; l'intégralité des conséquences économiques devront être indemnisées.

Enfin, dans les espaces forestiers, les coupes « rases » sous les lignes constituent un préjudice direct pour les propriétaires forestiers qui se voient ainsi privés de tous revenus forestiers. Des mesures devront être prises pour compenser ce préjudice financier ou perte de revenus.

En conclusion, la profession agricole souhaite que ce projet puisse apporter toutes les garanties et réparations aux troubles qu'il va générer. Une cohérence doit être recherchée, en terme d'aménagement dans les secteurs qui sont concernés par d'autres fuseaux de grands ouvrages. Cette concertation est la garantie que tous les enjeux soient bien identifiés. Dès lors que les options du tracé seront connues, notre compagnie pourra apporter son expertise et sa contribution afin de définir un protocole agricole concerté, à la hauteur des préjudices.

Gérard SEIGLE-VATTE

Président de la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Jean-Paul PRUDHOMME

Président de la commission Aménagement, Gestion de l'Espace et Foncier



> Des bâtiments agricoles sous des lignes électriques : des situations à éviter

Le cahier des acteurs • Directeur de la publication : Michel Delhommez
 CPDP : 59, rue du Commandant Perceval, 73000 Chambéry, Tél. 04 79 68 56 10, www.debatlyonchambery.org
 Réalisation O₂ Communication 04 79 60 02 02
 Crédits photos : RTE, X. • ISNN : en cours.